

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jorge VELSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Marie-Claire CASTERAN, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Nora BELATTAR a donné pouvoir à M. SEBASTIEN
Sandrine COMTE a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à M. LANGIN
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à MME COULLET
Nathalie MURCIA a donné pouvoir à M. JAVAZZO

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur RUFIN est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 22 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2016

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

CABINET DU MAIRE

1- Mise à disposition de locaux pour les élections primaires préalables à l'élection présidentielle de 2017

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, une abstention Monsieur DUFOUR du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE la possibilité de mettre à disposition des locaux dans le cadre d'élections primaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder la mise à disposition de locaux dans le cadre d'élections primaires.

DIRECTION GENERALE

2- Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

Vu les résultats obtenus à l'issue du scrutin,

DESIGNE Mme Marysa DOMINGUEZ, en remplacement de Myriam SIMON, démissionnaire, comme membre élue issue du groupe majoritaire « Mieux Vivre à Pierre-Bénite », pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3- Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2016, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé.

4- Admission en non-valeur et créance éteintes

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 12 835.84 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 7 519.68 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes),

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif et sur la décision modificative n° 1 de 2016, chapitre 65.

5- Autorisation de programme / crédits de paiement pour l'équipement numérique des écoles

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, au titre de l'année 2016, la création des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés.

6- Attribution d'une subvention exceptionnelle à Star Leader

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à Star Leader d'un montant de 500 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2016.

7- Mise à disposition de l'association Espérance Banlieue Pierre-Bénite par voie de bail emphytéotique de droit commun des locaux sis 212 rue des Martyrs de la Libération (parcelle AH 100) pour une durée de 18 ans

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 contres du groupe » Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

ABROGE la délibération n° 2016-032 du 29 mars 2016 portant mise à disposition de l'association ESPERANCE BANLIEUES PIERRE-BENITE des locaux situés au 212 rue des Martyrs de la Libération (AH 100) sous la forme d'un bail emphytéotique de droit commun pour une durée de 99 ans.

APPROUVE la mise à disposition de l'association ESPERANCE BANLIEUES PIERRE-BENITE représentée par Monsieur Francisque REBOULLET agissant en sa qualité de Président les locaux situés au 212 rue des Martyrs de la Libération (AH 100) sous la forme d'un bail emphytéotique de droit commun pour une durée de 18 ans et un pour un loyer mensuel de 500 euros pendant 2 ans, puis un loyer mensuel de 1000 euros les 3 années suivantes, et enfin un loyer mensuel de 1500 euros à partir de la sixième année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail, ses avenants et tout autre document s'y rapportant;

DIT que les recettes résultant du bail emphytéotique seront inscrites au budget primitif.

8- Classement sans suite du concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du complexe sportif et lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction de ce complexe

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe » Pierre-Bé demain »

DECIDE de classer le concours de maîtrise d'œuvre lancé pour la construction d'un complexe sportif sans suite ;

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette décision et d'informer les entreprises ayant candidaturées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du concours de maîtrise d'œuvre de construction d'un complexe sportif, pour la réalisation de l'avant-projet définitif, puis pour la passation des marchés de travaux et le suivi des chantiers, jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

DIT que les crédits sont prévus au budget

POLE TECHNIQUE

9- Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Rapporteur : M. LANGIN

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe » Pierre-Bé demain »

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société DALKIA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relatif à l'exploitation des installations thermiques avec la société DALKIA ;

DIT que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2016 et suivants.

POLE SERVICE A LA POPULATION

10- Approbation des statuts de la société publique locale Pôle funéraire public – La Métropole de Lyon – Nomination du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les statuts de la SPL joints à la présente délibération, tels que délibérés par le Syndicat des PFIAL dans sa séance du 5 juillet 2016

CONFIRME la participation de la Commune de Pierre-Bénite au capital social de la SPL ainsi constituée pour un montant de 5 000 euros

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

NOMME le représentant de la Commune de Pierre-Bénite au sein de l'Assemblée Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration de la SPL, en la personne de monsieur Wilfrid COUPÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts et plus généralement à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires.

11- Recensement de la population – Année 2017

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

DE DESIGNER un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

DE DESIGNER un agent de la commune de catégorie C du pôle aménagement et développement urbain en qualité de correspondant du répertoire d'immeubles localisés ;

DE RECRUTER 2 à 3 agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement.

DE REMUNERER les agents recenseurs comme suit :

Barème de rémunération	Montants bruts
Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	1.50 €
Séance de formation	28.00 €
Tournée de reconnaissance	100.00 €
Prime selon le taux d'avancement de la collecte	130.00 €
Indemnité de bonne réalisation de mission	150.00 €

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 – rubrique 022- article 64131 des budgets 2016 et 2017.

POLE AMENAGEMENT

12- Vente de la parcelle AL 361- 57 rue Roger Salengro

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

ACCEPTE de vendre la parcelle AL 361 à Madame et Monsieur CARAIVAN, demeurant au 26 Boulevard de l'Europe, à Pierre-Bénite, pour un montant de **285 000 €**, conformément à l'avis des domaines

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2016

13- Cession assortie d'un cahier des charges de l'immeuble situé 19 rue Voltaire à Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE la procédure de cession assortie d'un cahier des charges et le choix de COLOGI (société QUO BATIS/sarl CLBP investissements) comme bénéficiaire de cette cession ;

APPROUVE le cahier des charges qui sera annexé à l'acte de vente à conclure avec COLOGI

(société QUO BATIS/sarl CLBP investissements);

APPROUVE la cession du bien sis 19 rue Voltaire à Pierre-Bénite (parcelle cadastrée Section AL 39) au prix de 250 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente sous conditions suspensives et l'acte authentique de réitération.

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif.

Le Maire lève la séance à 20 h 30